

Avis d'appel à candidatures relatif à la reconnaissance d'une 9^{ème} Unité Cognito-comportementale en Bretagne (UCC) sur le territoire de démocratie en santé de Pontivy Loudéac.

La région Bretagne dispose actuellement de 8 Unités Cognito-Comportementales à destination des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et présentant des troubles du comportement aigus :

- Territoire de démocratie en santé Brest-Carhaix-Quimper-Morlaix-Douarnenez-Pont L'Abbé : au CHPM (Plougonven), à la Clinique des Glénan (Bénodet) et au CHU de Brest (site Bohars)
- Territoire de démocratie en santé de Lorient- Quimperlé : au CHBS
- Territoire de démocratie en santé de Vannes-Ploërmel-Malestroit : à la Clinique des Augustines (Malestroit)
- Territoire de démocratie en santé de Rennes-Redon-Fougères-Vitré : CHU (Rennes)
- Territoire de démocratie en santé St Malo-Dinan : CH Dinan
- Territoire de démocratie en santé St Briec-Guingamp-Lannion : CH Tréguier

Objet de l'appel à candidatures

Cet appel à candidatures est lancé pour l'identification d'une neuvième UCC de 10 à 12 lits en 2018. Cela concerne les établissements de santé implantés sur le territoire de démocratie en santé de Pontivy-Loudéac et bénéficiant d'une autorisation de soins de suite et de rééducation polyvalents ou pour personnes âgées polypathologiques dépendantes. La mission de cette unité est d'accueillir les patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée en situation de crise.

Sur ce territoire, on recense actuellement :

- 17 000 personnes âgées de 75 ans et plus, avec une croissance de +0,5 % annuelle ;
- Aucune UCC, ni UHR médico-sociale ou sanitaire ; 2 sites de consultations mémoire, 1 plateforme de répit, une équipe spécialisée Alzheimer et 10 PASA ;
- 4 sites de soins de suite et de rééducation (SSR) : le taux d'équipement en lits de SSR polyvalents et PAPD permettrait d'absorber cette nouvelle offre sans modifier l'équilibre des parcours.

L'échelle du territoire, avec une filière gériatrique unique et 3 établissements membres du GHT permet de positionner l'UCC de manière lisible, avec un nombre d'adresseurs limité et une construction des parcours plus facile. Il existe à ce stade 600 lits identifiés en gériatrie sur le seul GHT ; la culture gériatrique y est forte.

Une convention de coopération entre l'établissement support du groupement hospitalier de territoire (Centre Hospitalier Centre Bretagne) et le Centre Hospitalier Bretagne Sud de Lorient (qui dispose d'une UCC depuis 2012) devrait pouvoir soutenir cette organisation, notamment en matière de partage des pratiques et des organisations.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette unité doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2018.

Cahier des charges

La grille détaillant les attendus à partir du cahier des charges national est annexée au présent avis. Un état des lieux avec visite sur place a été réalisé par un binôme médico-administratif en mars-avril 2016, avec une demi-journée de restitution et de partage le 11 mai 2017. A cette

occasion, chacune des équipes déjà engagées a pu présenter un aspect de l'accompagnement ou de la prise en soins propre à cette activité spécifique.

Parmi les conditions de réussite, outre l'aménagement des locaux, nous avons identifié collectivement :

- L'insertion dans une filière gériatrique de manière lisible et proactive, en lien étroit avec la géro-psycho-geriatrie et les urgences notamment ; lorsqu'un accueil est accepté, le retour à la situation d'origine doit être anticipé, avec un engagement de l'adresseur à accueillir la personne ;
- La nécessité de différencier les espaces d'hébergement et de vie, le projet médical et la prise en soin entre populations psychiatriques et démentes ;
- La présence sur site ou à proximité de structures « alternatives » pour les malades Alzheimer : UHR, hébergement temporaire, plateformes de répit,...pour améliorer la pertinence des orientations ;
- La possibilité pour les personnels d'affectations de répit, compte tenu des difficultés propres à ce type d'unité (violences, surveillance constante, gestions des évènements imprévisibles, etc) ce qui suppose des établissements de taille suffisante.

Financement

L'unité sera adossée à l'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalents ou spécialisée pour personnes âgées polypathologiques dépendantes existante. A ce titre, le financement de cette activité se décompose selon les modalités de financement SSR en vigueur :

- une fraction (90% en 2018) de la dotation annuelle de fonctionnement SSR pour les 10 ou 12 lits concernés,
- une fraction (10% en 2018) de dotation modulée à l'activité,
- une dotation MIG destinée à financer un renforcement de temps pour des personnels spécifiques (ergothérapeute et psychomotricien notamment) à hauteur de 200 000 € annuels pour douze mois d'ouverture.

Les modalités de candidature sont les suivantes :

- l'envoi du dossier dûment complété ainsi que les pièces complémentaires que vous jugerez utile
- en version électronique à l'adresse suivante : ars-bretagne-secretariat-odes@ars.sante.fr
- et en version papier à l'adresse postale suivante :

Agence Régionale de Santé Bretagne
Direction des Coopérations Territoriales et de la Performance
Direction adjointe de l'Hospitalisation et de l'Autonomie
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES Cedex

Les dossiers de candidature devront être réceptionnés par l'ARS Bretagne au plus tard le 15 juillet 2018 (cachet de la poste faisant foi) à 17h.

La décision sera communiquée aux candidats au plus tard le 31 août 2018 pour une mise en œuvre avant le 31 décembre 2018.

Fait à Rennes le 4 juin 2018

P/Le Directeur général
de l'agence régionale de santé Bretagne
Le Directeur général adjoint

Stéphane MULLIEZ